



**Fondation
Abbé Pierre**
pour le logement
des défavorisés

L'état du
mal-logement
en France

nord-pas-de-calais

UN ÉCLAIRAGE RÉGIONAL

2013



Sommaire ③

Remerciements ④

Cadrage socio-économique ⑤

1ère partie ⑦

Le mal-logement dans la région

1.1 Personnes sans domicile personnel

1.2 Les difficultés d'accès au logement

1.3 Les personnes contraintes de vivre dans de mauvaises conditions de logement

1.4 Des difficultés importantes de maintien dans le logement

1.5 La mobilité difficile et « l'assignation à résidence »

2ème partie ① ⑥

Crise du logement : quelles réponses ?

Enjeu n°1

Poursuivre la production de logements à un niveau suffisant

Enjeu n°2

Capter et améliorer le parc existant en direction des ménages pauvres et modestes

Enjeu n°3

Maîtriser les coûts du logement en particulier dans le parc locatif privé

Enjeu n°4

Les aides personnelles au logement, indispensables mais insuffisantes

Enjeu n°5

Mobilisation des collectivités en faveur du logement

Éléments de synthèse ② ⑤

Glossaire ② ⑥

Remerciements

En 2010, quand l'agence régionale de la fondation Abbé Pierre éditait son premier éclairage régional dans le Nord-Pas de Calais, un des enjeux énoncés était de renforcer l'accès à l'information sur l'habitat et le logement des défavorisés.

En quelques années, il faut reconnaître que la connaissance et le partage de l'information se sont développés. La réécriture des PDAHI, du PDALPD du Nord mais aussi la diffusion d'informations et d'analyse par le Conseil Régional, la DREAL, l'ARS et de nombreux services, facilitent l'accès à l'information et le partage d'analyse voir de réflexions prospectives.

Les données ont gagné en cohérence et en diffusion. Le développement de réseaux d'acteurs comme le PDLHI ou le CRéAH facilite les collaborations et le partage d'expérience. Localement, la mise en œuvre de concertations pour la réécriture des PLH, leur bilan à mi-parcours ou encore la construction de l'accord collectif intercommunal dans la métropole lilloise permettent à chacun de prendre conscience de la réalité des enjeux locaux autour de l'habitat et du logement des défavorisés en particulier.

Le présent éclairage s'appuie sur les publications locales et les éléments d'information échangés en réunion ou présents sur les sites internet. Nous saluons leurs contributions : DREAL, DDTM, DDCS, INSEE, PDLHI 59, SOES et SIT@DEL, CAF, Conseil régional, conseil général, les EPCI...

Merci aussi pour leur travail de collecte et de relecture à Josiane Leroy, Mireille Charonnat, Céline Piton, Jean-Luc, Olivier (bénévoles), Paulin Bastard et Hugo Cresson (stagiaires), Malika Brahmia, Anne-Claire Méjean-Vaucher, Dominique Mallay, Pavlina Novotny...

Stéphanie Lamarche Palmier.

Région

59/62

4 038 157

habitants

26,1% jeunes < 20 ans

1 607 528

ménages

324 habitants/km²
(INSEE 2010)



73

ZUS

212

NQP

900 000

habitants

NQP=Nouveaux quartiers prioritaires

194 541

Allocataires

RSA

(Au 31 déc 2010 INSEE)

93/1000 hab. (25-64 ans)

France =

54,2/1000

2 département

S

3 communautés urbaines

11 communautés d'agglom.

77 communautés de communes



REVENUS

MEDIANS

(en € par unité de consommation)

ZUS-NQP région

11450

Région

16000

Autres régions

18000

France
19360

(INSEE 2009)



SURENDETTEME
NT

9,5% des
dossiers
Nationaux

(INSEE 2009)

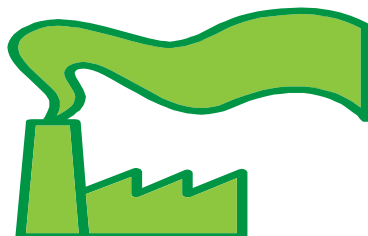
PIB 2009= 96 839
millions €

5,2% du PIB
national

4ème région
exportatrice

979 218 emplois salariés
privés (Pôle Emploi 2010)

160 000
étudiants



19,5
%

Seuil de
pauvreté
France =
14,1%

(INSEE 2010)

13,20
%

Taux de
chômage
France =

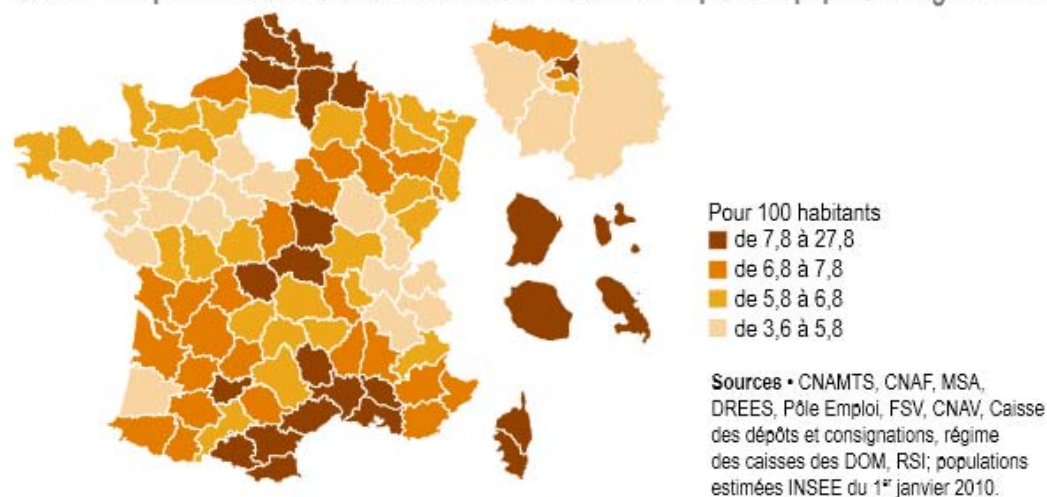
10,3%

20,4% < 25 ans

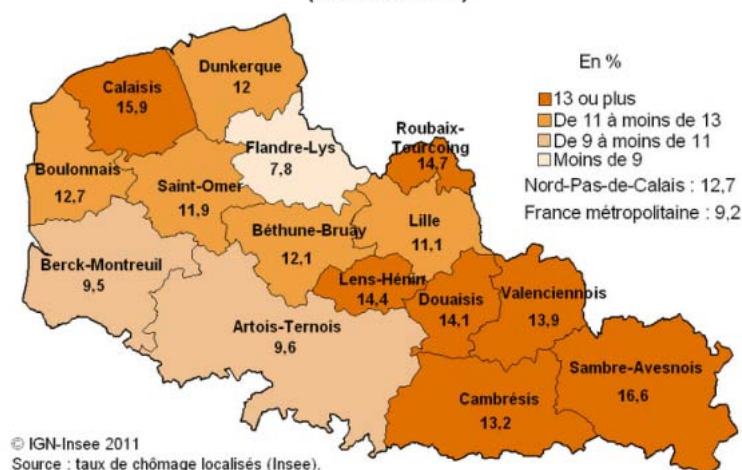
Contre 15,5% en
France

(3^e trimestre 2012 Pôle Emploi)

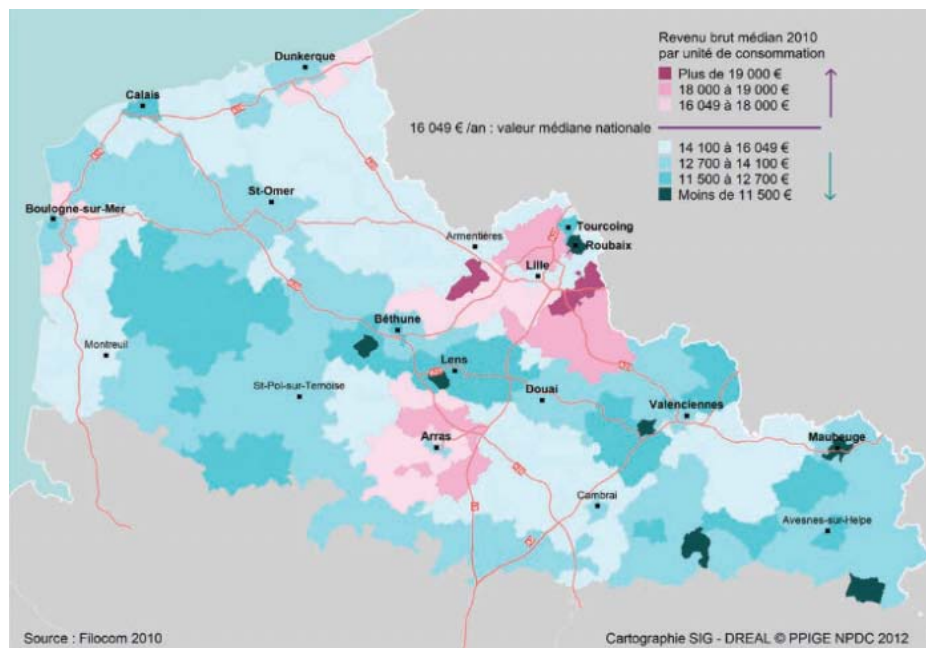
CARTE 1 • Proportion d'allocataires de minima sociaux fin 2010 parmi la population âgée de 20 ans ou plus



Taux de chômage localisés par zone d'emploi en moyenne au 4^e trimestre 2010 (Données CVS)



Source : taux de chômage localisés (Insee).



1ère partie / Le mal-logement dans la région

1.1 Personnes sans domicile personnel

Hébergement d'urgence : un dispositif insuffisant et pas toujours adapté



Dans la région, 13 SIAO gèrent l'urgence sociale. Valenciennes et Lille concentrent l'activité la plus nombreuse.

A Lille, le SIAO a souvent été saturé dès le matin, contraint de refuser les demandes.

Dans le reste du département, en janvier 2013, les demandes quotidiennes étaient de l'ordre de 500 personnes, jusqu'à la moitié émanant de couples avec enfants. Seul un cinquième des appelants ont obtenu une réponse favorable pour un hébergement.

Cet Hiver, une fois encore, c'est dans l'arrondissement de Lille, après Lyon et Paris que la situation est la plus tendue ! On estime à 700 les places d'hébergement manquantes. Autant de personnes sans-abri qui ne trouvent pas de réponses... Le 11 mars 2013, 450 places hivernales étaient ouvertes, mais le SAMU Social n'a pas pu répondre à la demande 327 personnes qui sont restées sans solutions faute de réponses suffisantes ou adaptées. Ces exclus étaient pour moitié des familles, pour un quart des femmes seules avec enfants, puis des hommes seuls ou des femmes seules.

Un dispositif d'hébergement embouteillé qui ne permet pas de satisfaire la nouvelle demande

Nombre TOTAL de places d'hébergement et pensions de familles Région Nord Pas de Calais - 2011 (Données DGCS et DGAS)	
>places en Centres d'hébergement d'urgence (CHU)	2730
>places en hébergement d'insertion (CHRS) (total)	3508
>pension de familles (dont résidences d'accueil et pensions pour publics vieillissants)	576
>places en ALT	1400
>places en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)	537

Depuis plusieurs années, en particulier à Lille et Valenciennes, le dispositif d'hébergement existant n'apporte pas suffisamment de réponses et restent sans toit. Le volume de places existantes paraît adapté à la population régionale, mais celles qui se libèrent effectivement sont en nombre insuffisant pour répondre à la demande. Nombre de places sont occupées pendant des durées anormalement longues ou par des personnes sans droit (jeunes, sans papier ou réfugiés économiques) ! Les besoins restent donc importants, en particulier dans la métropole lilloise.

Pour apporter une réponse à l'ensemble des personnes non logées et favoriser l'accès direct à un logement pour celles qui le peuvent, les associations d'hébergement ont été invitées à augmenter les sorties vers le logement pour améliorer la fluidité des places existantes et limiter la durée de séjour dans les structures d'hébergement. En 2011, 26% des 8663 sortants d'hébergement de la région avaient retrouvé un logement autonome.

En 5 ans, les recours DALO hébergement dans le Nord ont été multipliés par 5, traduisant l'augmentation des difficultés d'accès à l'hébergement.

Sur le territoire de Lille métropole, plus de 1000 ménages sont en hébergement depuis plus de 3 ans, 4000 continuent chaque année de solliciter une mise à l'abri. On estime que près de 80% sont suffisamment autonomes pour habiter en logement, mais l'offre actuelle de logements sociaux et d'accompagnements n'est pas suffisante. Le Plan territorial de sortie de période hivernale devrait améliorer la compréhension des besoins non satisfaits aujourd'hui. (étude LMCU par ACADIE sur les besoins en hébergement).

Plusieurs centaines de ménages continuent de subir des conditions d'habitat inacceptables dans des taudis ou des bidonvilles. Migrants en transit, réfugiés économiques, la question de leur statut fait polémique. Plusieurs campements ont été évacués cet été et les quelques biens des familles détruits. Tandis que les animaux étaient relogés, les familles se sont retrouvées sur les routes. **Malgré des avancées à encourager, aujourd'hui, pour une famille accueillie en village d'insertion, plus de 10 restent encore à l'écart.**

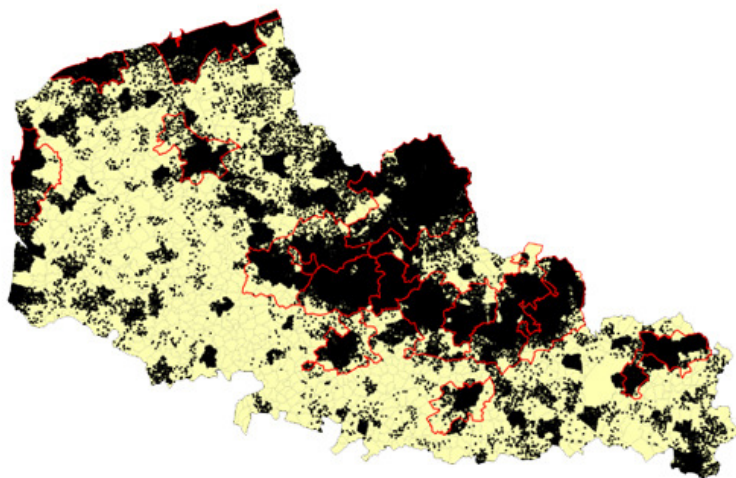
De nouvelles réponses orientées vers le logement autonome

Depuis plusieurs années, les augmentations de capacité sont essentiellement dues aux nouvelles livraisons de maisons relais et au développement de l'ALT, tandis que le nombre de place de CHRS et de CHU est stabilisé. L'intermédiation locative reste un axe de développement, mais sa mise en œuvre se heurte à des moyens de fonctionnement parfois insuffisants dans les associations et parfois l'inadéquation des logements disponibles.

Les logements proposés en maison relais ont quasiment triplé entre 2009 et 2011. En septembre 2012, 38 maisons relais et pensions de familles proposaient 645 logements. Seulement 40 de ces logements étaient vacants surtout pour cause de livraison récente ou suite à un décès. Le plan régional prévoit encore la réalisation de plusieurs centaines de logements pour loger 445 personnes supplémentaires.

Le besoin en fonctionnement de prochaines maisons relais soulève cependant quelques incertitudes, car il est annoncé que l'enveloppe globale restera constante (BOP 177). Les associations redoutent les coupes budgétaires que devraient en conséquence supporter les autres secteurs de l'hébergement.

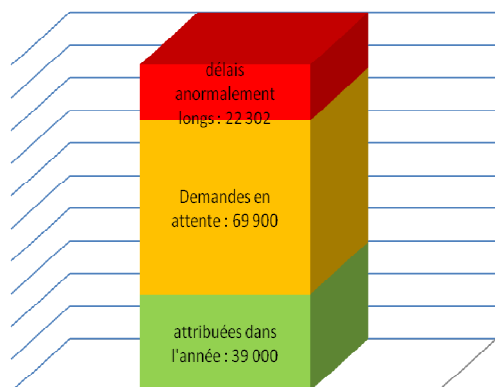
1.2 Les difficultés d'accès au logement



Au 1^{er} janvier 2011, la région compte 397 631 logements sociaux ce qui la situe juste après l'Île-de-France et Rhône-Alpes.

Le parc des bailleurs sociaux est présent dans la moitié des communes. Il constitue la moitié du parc locatif et loge 1 ménage sur quatre.

Une demande soutenue de logements sociaux



Répartition des 131 200 demandes en 2011

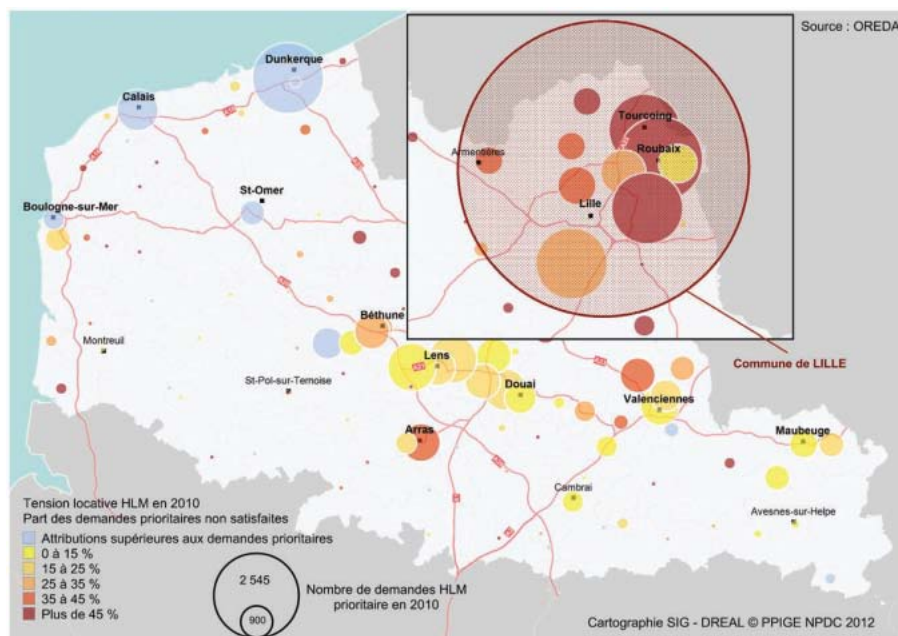
La demande de logements sociaux dans la Région reste élevée et proportionnellement plus importante que la moyenne française, en dépit d'une offre importante avec près de 340 000 logements HLM et 62 000 logements miniers de la SOGINORPA. **L'agglomération lilloise concentre 40% de la demande régionale.**

En 2012, 87 000 nouvelles demandes de logement social ont obtenu un numéro unique. Sans tenir compte des demandes SOGINORPA et des éventuels délais d'enregistrement. La demande au 31 décembre 2012 s'élevait à 125 164 dossiers, dont 7 sur 10 pour le Nord.

← données OREDA - ARH 2011

Depuis plusieurs années, le nombre de demandes avec un délai anormalement long tend à diminuer, mais il reste important. En dépit de la croissance du volume d'attributions dans l'année, le nombre de ménages en attente augmente. Le parc s'accroît mais dans le même temps, la rotation dans le parc diminue. Plusieurs phénomènes montrent la tension locative régionale HLM :

- L'accès de la demande prioritaire (non logés avec des ressources inférieures à 60% au plafond HLM) s'est restreint. Le facteur de tension locative¹ est passé de 20 à 27% en 6 ans.
- Le taux de vacance du parc régional n'est que de 2,2% contre 3,2% en France, soit le plus faible des régions françaises (ex-æquo avec l'Aquitaine).
- 7 demandeurs de logement social sur 10 sont déjà logés, ce qui révèle aussi la tension du marché et que la difficulté des ménages à changer de statut d'occupation.



En 2011, le délai d'attente moyen d'un ménage ayant déposé une demande de logement social était de 10,4 mois, avec des écarts importants, puisque le délai d'une demande sur 6 environ est anormalement long (> 18 à 24 mois selon les territoires).

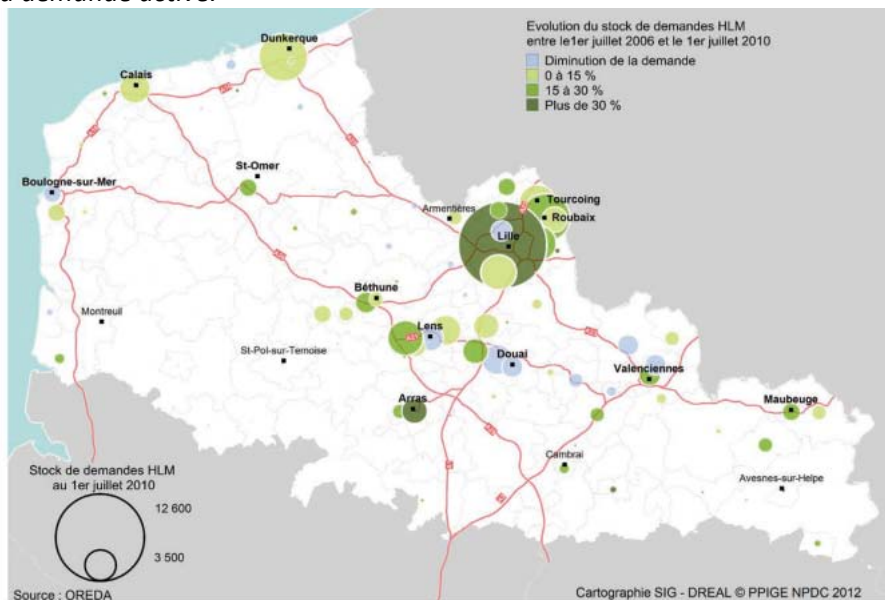
¹ L'indicateur de tension locative HLM proposé par la DREAL correspond à la part de demandes HLM prioritaires n'ayant aucune chance d'avoir été satisfaites dans l'année 2010, faute d'attributions suffisantes.

Les demandes suivantes sont sur-représentées, en raison des spécificités démographiques de la région :

- Des grands logements (Types 6 et +) : 441 dossiers,
- Des chambres : 1 945 dossiers.

Données infocentre n°unique remises au CRH du 22/02/13

Remarque : Les modalités d'observation de la demande de logement social font l'objet d'un changement avec la mise en place de la réforme de l'enregistrement. Mais, les données les plus récentes sont encore en ajustement. L'enregistrement des suppressions de demandes après attributions est imparfait, ce qui gonfle artificiellement la demande active.



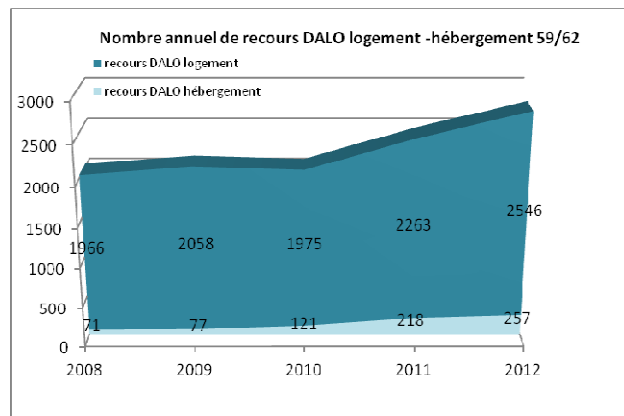
Une accueil encore insuffisant pour les gens du voyage

En région Nord-Pas de Calais, le nombre de places créées pour l'accueil des Gens du voyage correspond seulement à une moitié environ des besoins estimés dans les schémas départementaux. Cela signifie donc que la moitié de ces familles n'a d'autres choix que d'occuper des places non aménagées, dans des conditions d'habitat souvent extrêmement précaires.

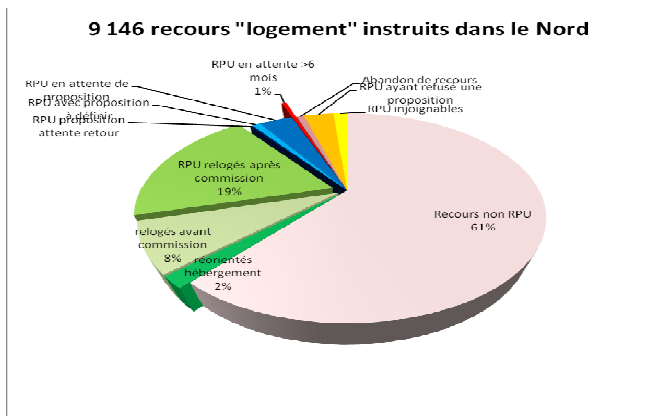
Des recours DALO en augmentation

Dans la Région, plus de **11 500 recours** ont été déposés, dont une majorité de recours logement (93%). Près de 6 recours sur 7 concernent des demandeurs du Nord. Depuis 5 ans, la part des décisions favorables a progressivement augmenté pour atteindre 42,32% des décisions rendues dans le Nord.

En 5 ans, **2 749 ménages ont été relogés** après avoir déposé un recours DALO par les préfets et 152 ménages ont été orientés vers une place d'hébergement suite au dépôt d'un recours DALO hébergement.



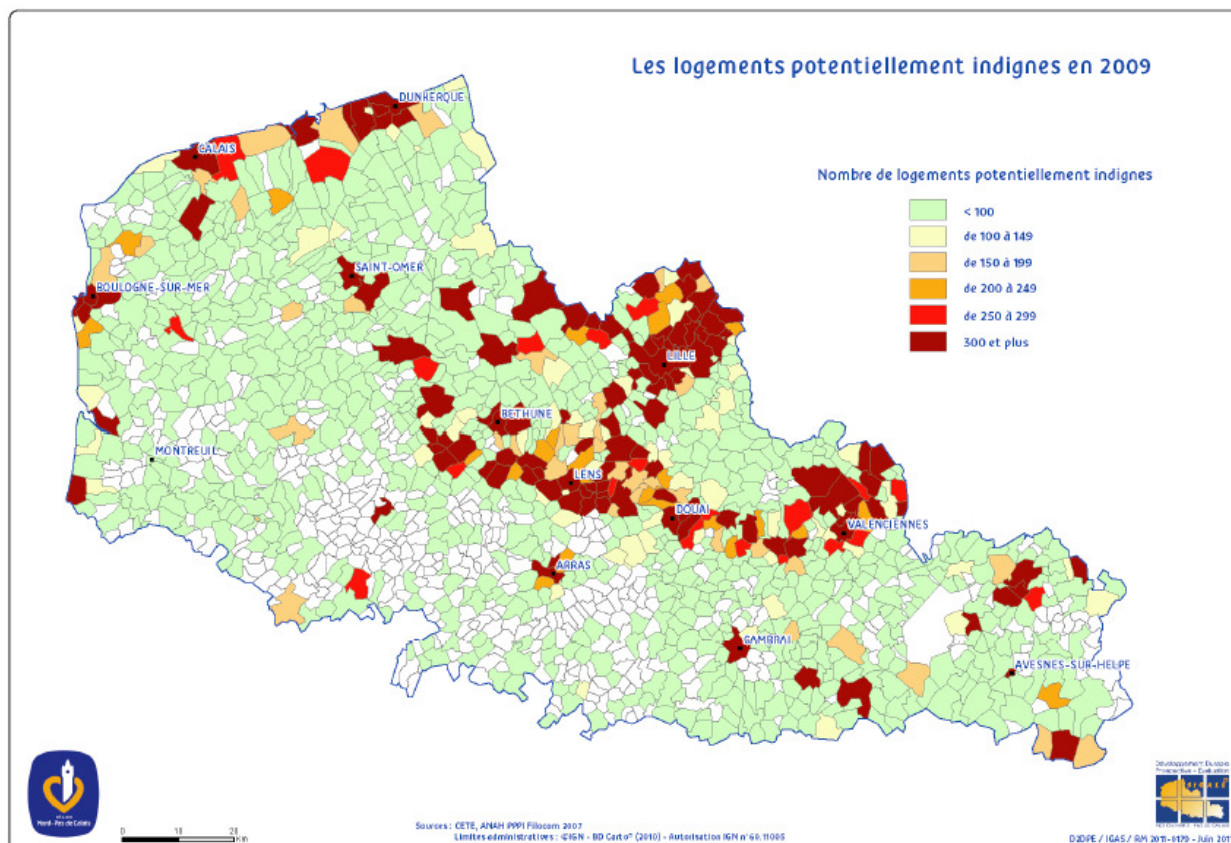
(données transmises par la DREAL)



1.3 Les personnes contraintes de vivre dans de mauvaises conditions de logement

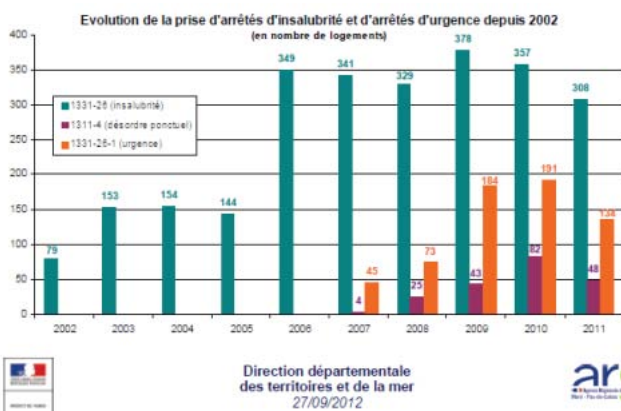
Une part importante de logements inconfortables

La région Nord-Pas de Calais est pénalisée par une part de logements de mauvaise qualité relativement plus importante (4,8% INSEE 2006) que dans le reste de la France (3,1%). L'importance du parc ancien, liée à l'essor industriel du XIX^e siècle et ses villes champignons puis les crises sociales et urbaines expliquent cette réalité.



La région dénombre près du quart (156 193) des logements potentiellement indignes de France. Dans le Nord, 9% du parc privé est concerné, 8,5% dans le Pas de Calais, Dans la métropole lilloise, les logements indignes représentent même 17 % du parc privé (56 600 logements), 23% du parc locatif privé.

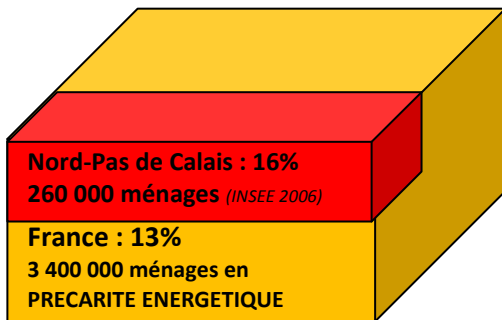
En ce qui concerne plus particulièrement l'insalubrité, le nombre de logements concernés est limité par rapport à l'ensemble du parc potentiellement indigne, mais il est bien supérieur au nombre d'arrêtés d'insalubrité pris chaque année.



Le nombre de ménages vivant dans les logements indignes ou inconfortables est très important. Bien que diverses opérations de traitement de l'habitat indigne et dégradé (cf tableau) maillent le territoire, depuis 3 ans, le nombre de subventions de sortie d'insalubrité chute, tant pour les propriétaires occupants que les propriétaires bailleurs.

Une amélioration du parc à développer

Le changement du fonctionnement de l'ANAH et le démarrage ralenti du programme Habiter mieux entraînent des résultats nettement inférieurs aux objectifs, qui sont eux-mêmes beaucoup moins importants que le volume de logements à améliorer. Néanmoins, 43% des moyens financiers de l'ANAH ont été mobilisés à destination de travaux dans l'habitat indigne ou très dégradés. **1 174 logements bénéficieront d'un soutien contre 2 700 visés.**



Extrait des résultats des aides ANAH engagées en 2012 En nombre de logement et hors Soginorpa				
Nature de priorité		objectif	réalisé	Part
Parc Locatif	Habitat indigne	300	66	22%
	Habitat très dégradé	200	126	63%
	Habitat dégradé	250	87	36%
Parc Propriétaire	Habitat Indigne	85	53	62%
	Habitat très dégradé	150	36	24%
	Travaux d'autonomie	215	278	129%
	Précarité énergétique	1500	528	34%

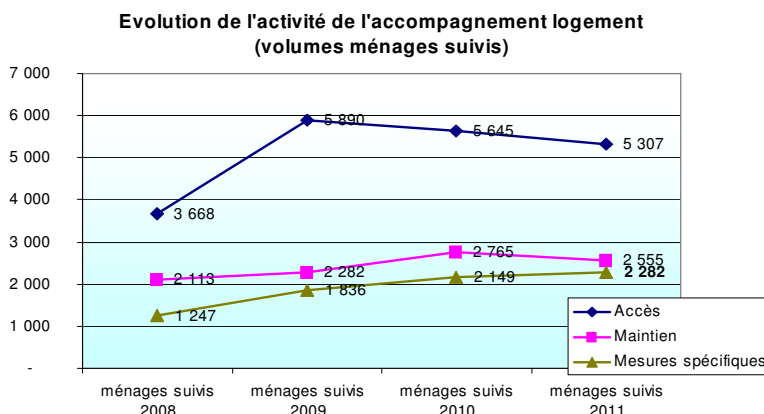
Près d'un ménage du Nord-Pas de Calais sur cinq souffre de précarité énergétique, en raison des effets conjugués de la faiblesse des ressources dans la région et l'ancienneté du parc de logement. En 2006, ils étaient estimés à 16% contre 13% des ménages en France (INSEE – ENL2006). Mais depuis, la hausse des demandes FSL et aux associations pour une dette énergétique, laisse présager que la problématique s'est aggravée. **Dans le département du Nord, 14200 ménages ont sollicité une aide du département en 2011.** Depuis 2007, 28 250 ménages ont été aidés. 17% ont d'ailleurs atteint le plafond accordé

Dans la Région, les ménages sont relativement épargnés par le surpeuplement, puisqu'il ne concerne que 1,2% des ménages. Par contre, la part des ménages en sous-peuplement est légèrement plus élevée (74,5%) que dans le reste de la France (71%) (INSEE 2006). En 2009, le nombre moyen de personnes par pièce est le même que dans le reste de la France (données INSEE),

1.4 Des difficultés importantes de maintien dans le logement

Les coûts du logement pénalisent les plus modestes

Entre 2007 et 2010, le département du Nord a connu une hausse continue du nombre ménages ayant demandé une aide au titre du maintien dans leur logement (43%) et le volume d'aides distribuées a augmenté de +33%.

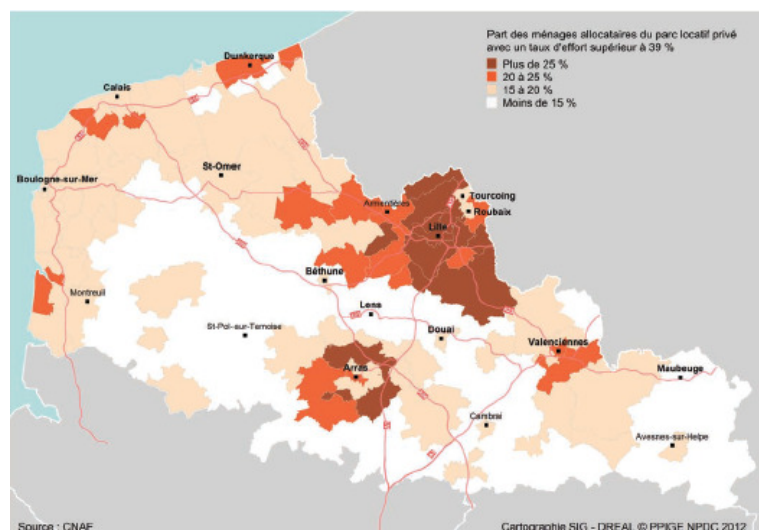


Ce sont les ménages modestes qui sont les plus touchés par la hausse des dépenses de logements quels que soient leurs statuts d'occupation, ce qui les expose à une vulnérabilité plus forte face à la précarité énergétique ou l'expulsion.

Entre 2001 et 2006, les dépenses logement ont augmenté en moyenne de 0,6% en Région, sachant que cette augmentation a été de 2% pour les ménages aux revenus bas ou modestes.

En 2011, dans le seul département du Nord, les aides au maintien concernaient 26% des ménages accompagnés, pour un budget global de 1 180 915 €uros.

Taux d'effort des ménages locataires en secteur libre Nord Pas-de-Calais - INSEE 2006	Loyer+charges - aides	loyer
ménages à bas revenus ²	36,7%	42,7%
ménages modestes	35,2%	33,7%
autres ménages	23%	18,5%



Les ménages les plus modestes, ont des statuts d'occupation qui les conduisent souvent à subir les taux d'effort les plus importants. Dans la région, comme en France, c'est dans le parc locatif privé que les ménages ont les taux d'effort les plus élevés. Un ménage du parc privé, consacre 27% de ses ressources à son logement, contre 20% dans le parc social. Dans le parc privé, le nombre de ménages allocataires qui ont un taux d'effort excessif (> 39%) sont moins nombreux (18,9%) dans la Région que dans l'ensemble de la France (26%).

Si les ménages logés dans le parc social, sont relativement épargnés par la hausse

des loyers, ils subissent toutefois la hausse des charges : celles-ci avaient augmenté de 22,6% entre 2001 et 2006, alors que leurs ressources n'ont augmenté que de 8,3%.

L'expulsion, un phénomène qui reste important

Traitement judiciaire des demandes pour impayés de loyers -2011(tribunaux d'instance)	2011			2010		
	Nord	Pas de Calais	France	Nord	Pas de Calais	France
Nombre de décisions d'expulsions	3899	2624	113669	4 262	2 690	109 160
Durée moyenne ³	4,9	4,5	4,3	4,7	4,1	4,1
Nombre de décisions contradictoires	1628	1156	42562	1 717	1 174	41 729

Les expulsions pour impayés de loyers ont des origines de différentes natures. Certaines situations peuvent se régler avec un plan d'apurement, d'autres renvoient à une problématique individuelle souvent complexe et d'autres enfin sont la conséquence d'une incompatibilité entre les ressources du ménage et le loyer. Dans ces dernières situations, la possibilité d'un relogement dépend des offres de logements et des niveaux de prix.

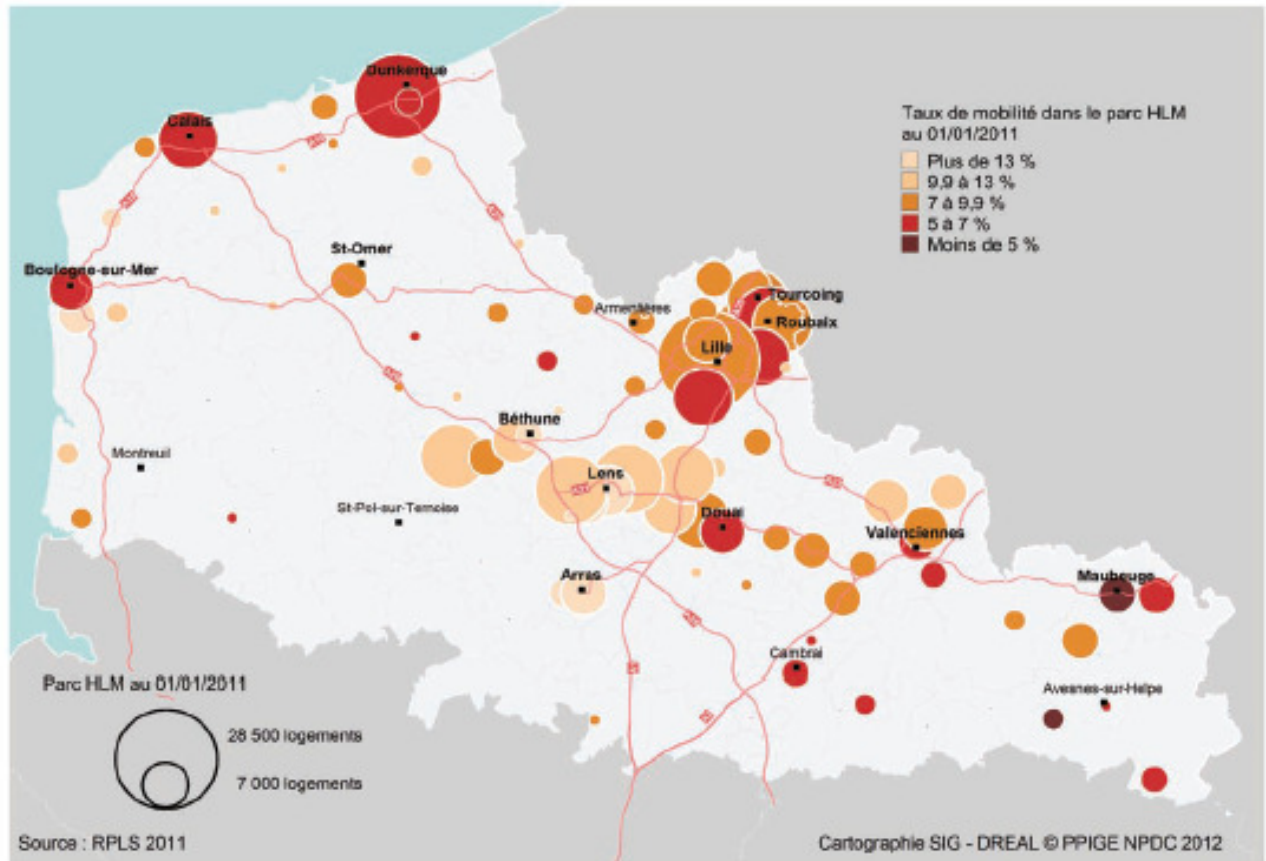
Installée en septembre 2010, avec un démarrage effectif en mars 2011, la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) du Nord, co-présidée par l'Etat et le Conseil Général, doit permettre, pour les dossiers qui le nécessitent, une coordination et une synchronisation des outils de prévention par le biais de recommandations. La commission est perçue comme un acteur neutre et semble parvenir à produire une jurisprudence départementale. Dans le Pas de Calais, le démarrage de la CCAPEX a pris du retard.

² bas revenus < 60% du revenu médian/UC (9 960 € en 2006) ; revenus modestes entre 60% du revenu médian et le troisième décile, (12 305 € en 2006) ; les autres ménages revenus > au troisième décile (12 305 €)

³ Mois de procédures entre la saisine du TI et le rendu du jugement.

1.5 La mobilité difficile et « l'assignation à résidence »

Faible mobilité résidentielle dans le Nord-Pas de Calais



La mobilité dans le parc locatif régional existe (30,6%) mais elle atteint un seuil plancher alarmant à Lille selon les dernières analyses de CLAMEUR, reflet de la **tension locative de la métropole lilloise**.

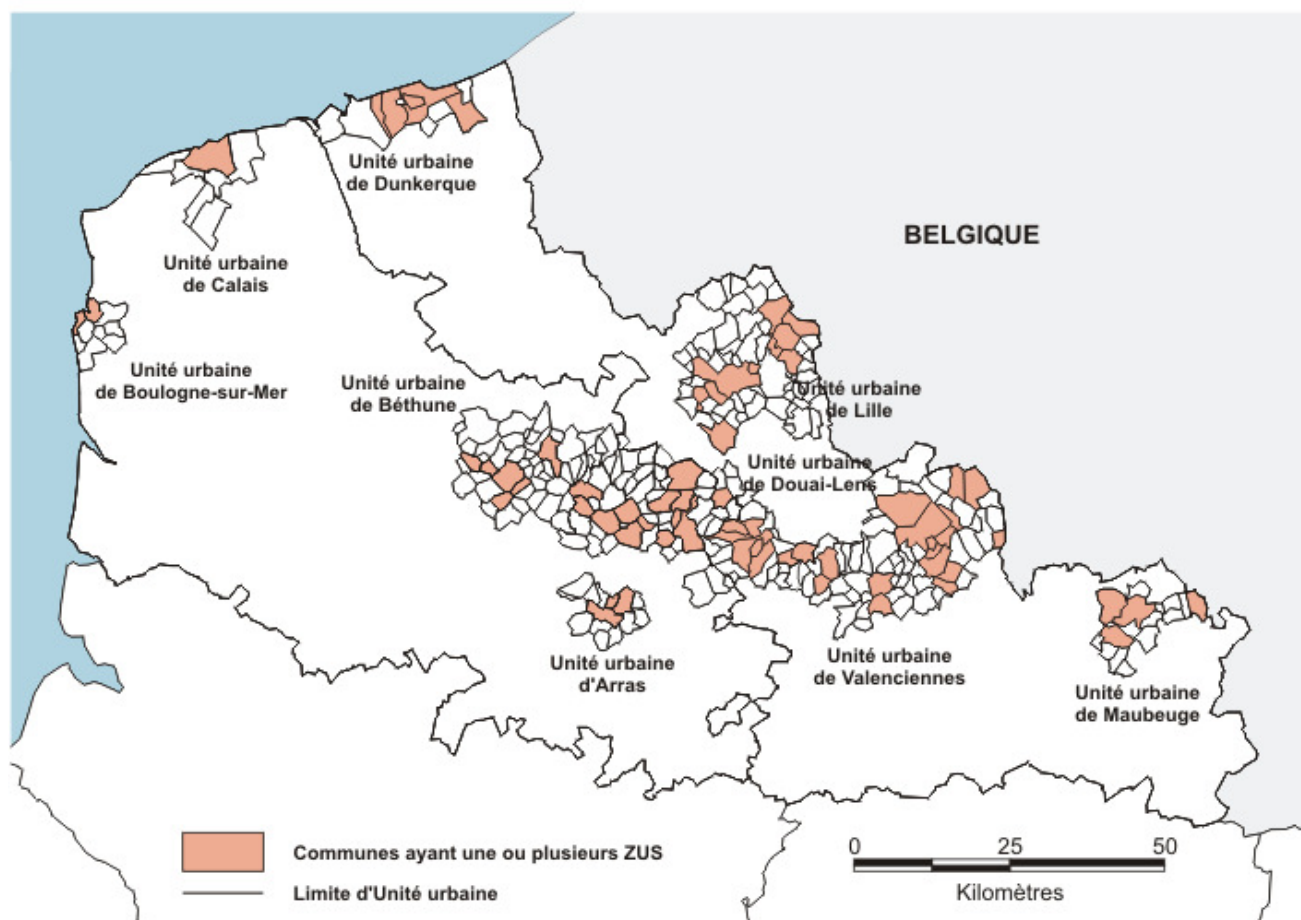
Le taux d'emménagement dans le parc HLM y est plus faible qu'en France (8,5% contre 9,8%), avec des différences selon les territoires, en particulier dans le Pas de Calais avec un taux particulièrement faible de 7%. Seules les régions Ile de France et PACA ont des taux plus faibles.

En matière d'accès, l'analyse croisée des statuts d'occupation et des revenus montre que parmi les accédants, la part des ménages modestes a chuté de 15 à 6% entre 1992 et 2006.

En 2006, 738 100 personnes résident dans le parc social au sein de 301 100 ménages.
83 000 logements étaient situés en ZUS = un quart du parc social,
40% des logements vacants sont en ZUS.

De nombreux quartiers concernés par la politique de la Ville

CARTE 1 : LES ZONES URBAINES SENSIBLES EN NORD-PAS-DE-CALAIS



© IGN - Insee 2007
Source : Insee, Div 2007

La Région Nord-Pas de Calais compte de nombreux territoires en politique de la Ville. Ses 73 zones urbaines sensibles (ZUS) et 212 nouveaux quartiers prioritaires (NQP) accueillent près de 900 000 personnes qui sont confrontées bien souvent à des difficultés socio-économiques très fortes. 10% de sa population vit dans des territoires en ZUS, c'est le plus fort taux après l'Ile de France (11,1%). En particulier, 45 % de la population des ZUS et CUCS réside au sein d'un territoire considéré en fort décrochage⁴ par rapport à son environnement.

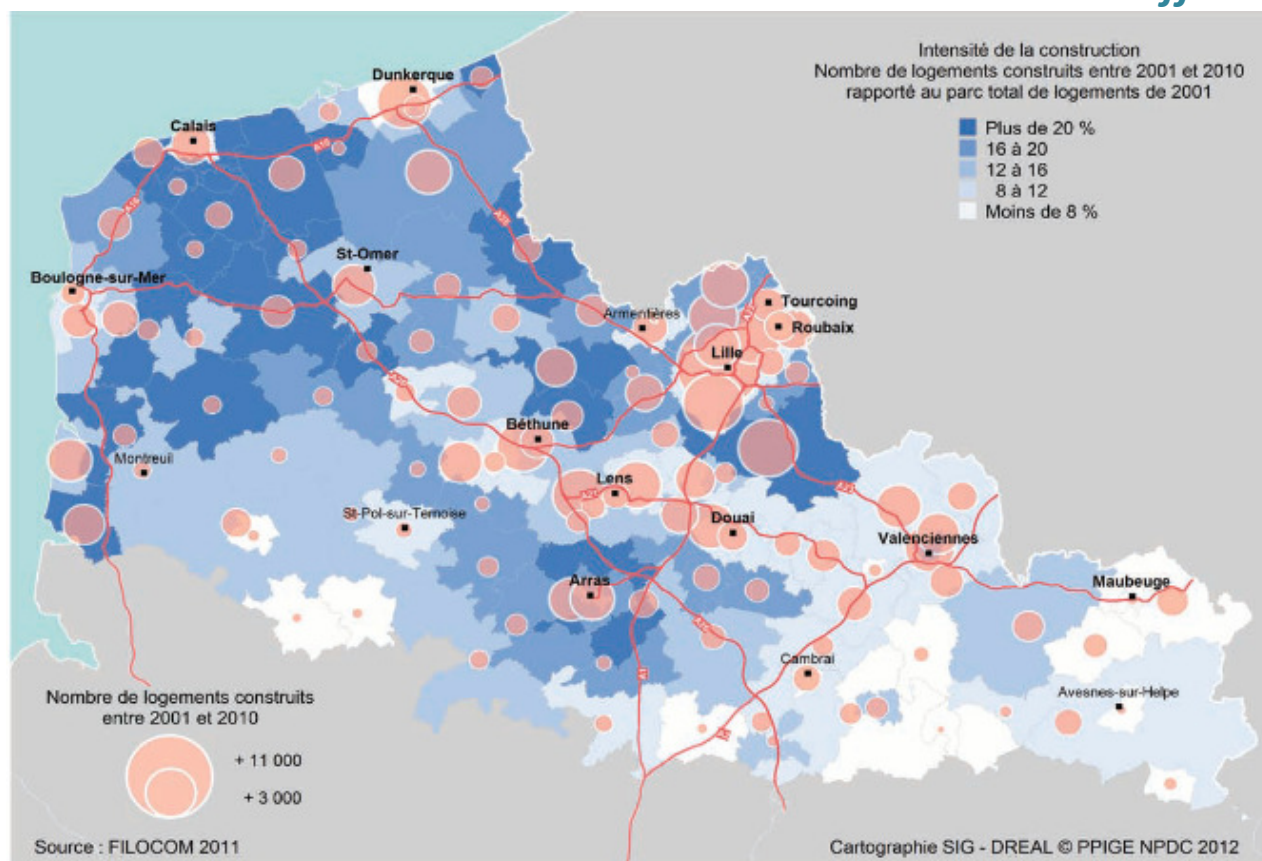
Si les évolutions constatées dans les ZUS sont similaires à celles de l'ensemble du parc social de la région (diminution de la taille des ménages, ralentissement de la mobilité, même si elle reste plus élevée), certaines différences se caractérisent comme l'augmentation de la part des couples, la diminution des familles monoparentales ou des personnes seules. Par ailleurs, tous les indicateurs de précarité sont plus élevés :

- ✓ 78% des ménages résidant en ZUS vit avec des ressources < 60% des plafonds HLM contre 70,5 dans le parc entier.
- ✓ 53,5% des locataires en activité ont un emploi stable contre 65,2% hors ZUS
- ✓ 30,8% de la population en activité est en recherche d'emploi contre 21% dans le parc hors ZUS.
- ✓ 44% des majeurs sont inactifs : au foyer, étudiants, retraités, invalides...
- ✓ 70% de ménage bénéficient d'aides au logement contre 60% hors ZUS,
- ✓ 1 ménage sur 5 est bénéficiaire de minima sociaux

⁴ Mesure du contraste entre les revenus du quartier et ceux de l'aire urbaine à laquelle il appartient. Moyenne : 5 200 €. En cas de forte disparité, le contraste est de plus de 6100€. Profils INSEE n°111

2ème partie / Crise du logement : quelles réponses ?

Enjeu n°1 : Poursuivre la production de logements à un niveau suffisant



Répondre aux besoins des nouveaux ménages

Le nombre d'habitants dans la région est relativement stable mais le nombre de ménages progresse, ce qui entretient le besoin en nouveaux logements. La taille des ménages en reste plus élevée que la moyenne française, la région conserve donc un potentiel de nouveaux ménages.

Evolution démographique 1999-2008

Nombre de ménages	+8,5%
Nombre d'habitants	+0,8%

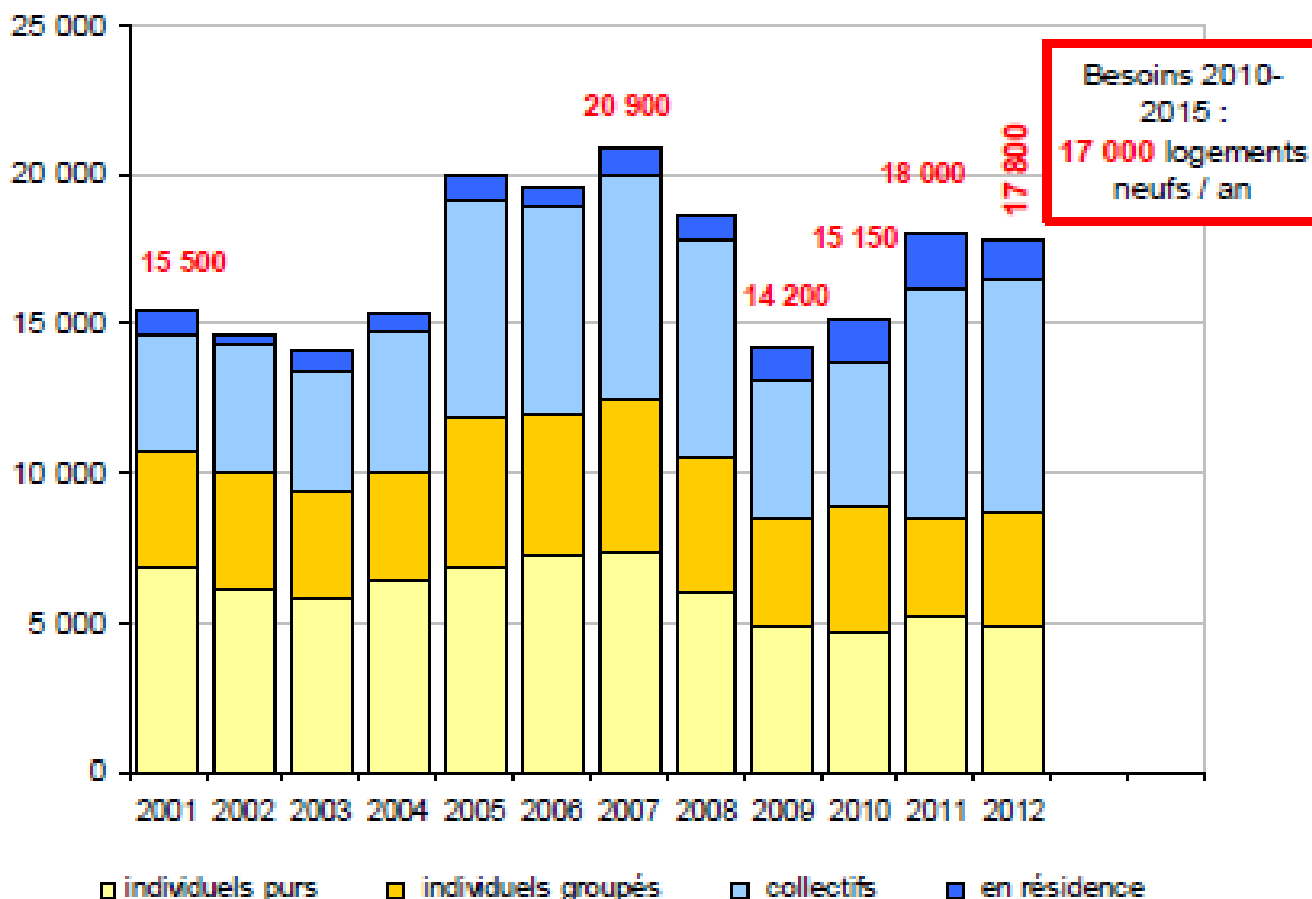
La hausse du nombre de ménages devrait se poursuivre. Sur ces bases, mais aussi la réalité des dynamiques de construction et de renouvellement du parc, **les besoins en logements neufs sont estimés à 17 000/an par la DREAL**. Ce qui correspond à un rythme sensiblement inférieur à celui observé lors de la dernière décennie.

Nombre de logements construits 2001 – 2010 (FILOCOM 2011)

Nord	111 079
Pas-de-Calais	84 332
Région	195 411
France métropolitaine	4 347 800

En 2012, le potentiel de construction de logements dans la région a progressé. Les autorisations de mises en chantier ont augmenté (+20,2%) dans les 14 grands EPCI et les logements commencés aussi (14,6%) (entre septembre 2011 et octobre 2012).

Ces dernières années, les effets de la périurbanisation sont manifestes dans le sud-est et l'ouest de la métropole lilloise, autour d'Arras et dans l'arrière-pays du littoral). Le nombre de ménages augmente partout, mais la hausse est plus marquée dans les espaces périurbains et ruraux voisins des 3 bassins d'habitat (littoral, bassin industriel et métropole lilloise).



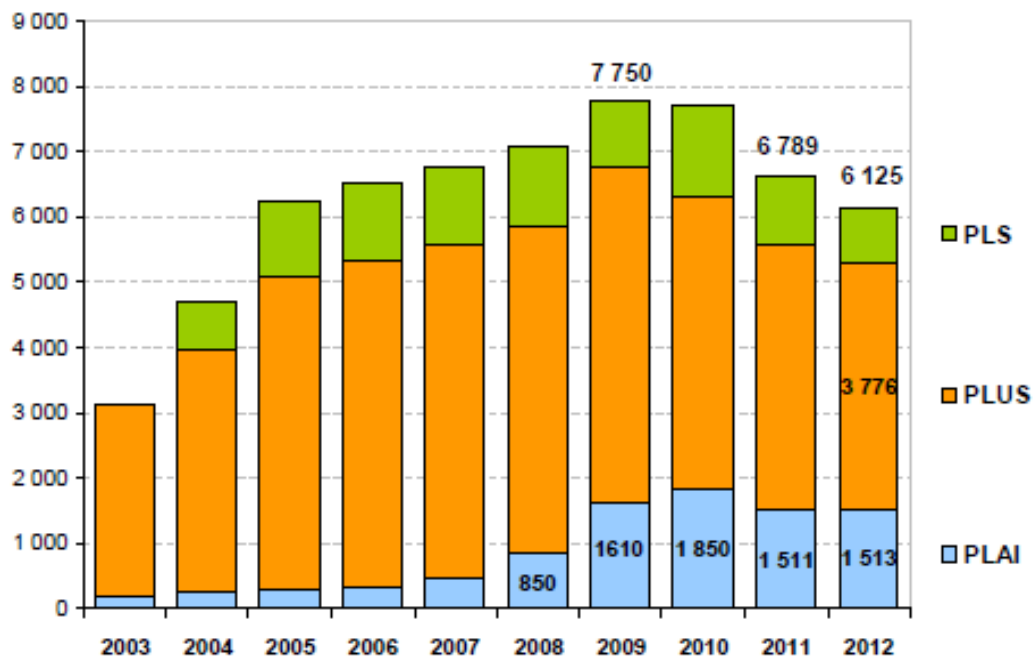
Construction Neuve Données CRE – DREAL 2013MELD SIT@DEL

Poursuivre la production de logements sociaux adaptés aux besoins des ménages de la région

En 2012, le financement des logements sociaux a diminué à 6 125 logements (8 355 en intégrant les opérations ANRU). Si le bassin d'habitat lillois concentre une grande part de la construction neuve (plus de 40 000 logements produits entre 2001-2010), il concentre aussi désormais les aides à la construction de logement social.

En 2012, le volume de logements financés est comparable à celui de 2005-2006, mais c'est près de 20% de moins qu'en 2009 avec le plan de relance. Il est à souligner l'augmentation du nombre de PLAI produits engagés depuis quelques années, tandis que la part des PLS tend désormais à diminuer. Le volume de logements financés reste de bon niveau, mais leur rééquilibrage territorial, la diminution des subventions

directes et des moyens des organismes HLM complexifie les montages et limitent les possibilités des territoires en dehors de la métropole lilloise. Hélas, les mises en service risquent de connaître une période de diminution, contre-coup décalé dans le temps de la diminution des démarrages enregistrés ces dernières années.



Financement logements locatifs sociaux hors ANRU depuis 2003

Données CRE – DREAL 2013MELD SIT@DEL

Pour 2013, l'objectif est fixé à l'objectif global à 8 180 logements. Ce qui représente une hausse de 20 % par rapport à 2012 avec une dotation en hausse de 25%. Un effort particulier reste demandé pour la production PLAII avec un objectif en hausse de 38% (1 590 à 2 190 logements). Les logements PLUS devrait également augmenter avec un objectif de programmation en hausse de 18% (3 900 à 4 590 logements). Par contre l'objectif de production de PLS est quasi stable (1 370 à 1 400).

L'objectif visé pour 2013 est particulièrement élevé, supérieur au niveau de production de chaque année de la dernière décennie. Une mobilisation exceptionnelle sera indispensable pour l'atteindre. Atteindre cet objectif en dépit des contraintes, conditionnera le maintien de dotation budgétaires importantes, indispensables pour permettre à la Région pour poursuivre son développement du parc social.

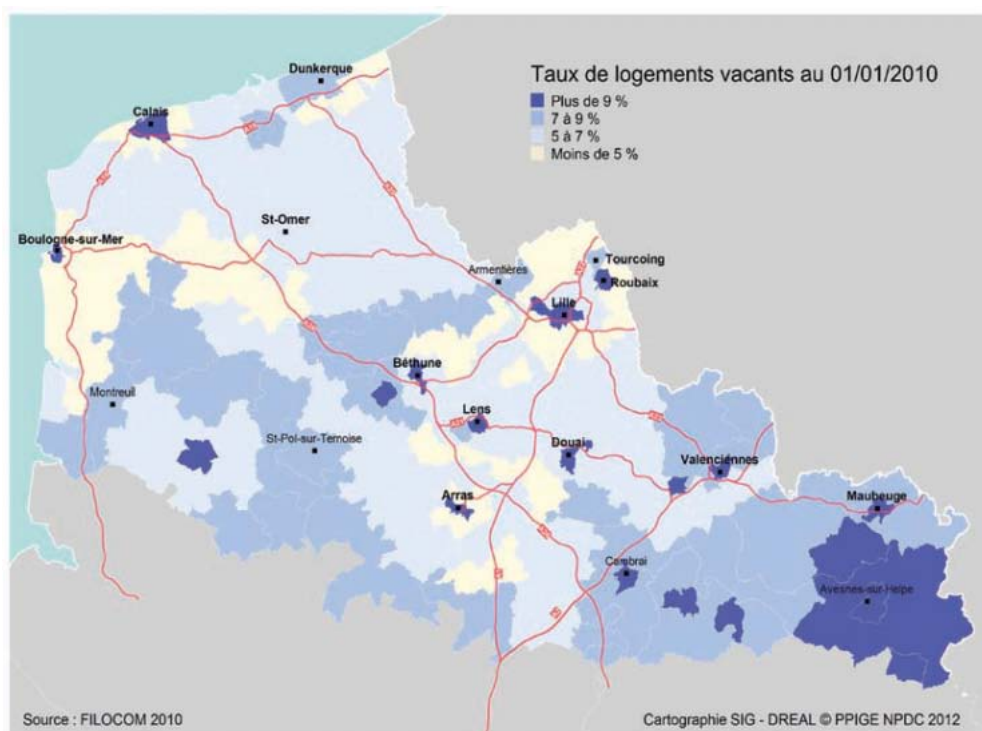
Enjeu n°2 : Capter et améliorer le parc existant en direction des ménages pauvres et modestes

Les logements vacants du parc privé partiellement mobilisables

Dans la région, environ un logement sur treize est vacant (7,7%), ce qui représente un volume globale de 141 500 logements en 2010. Plus de la moitié d'entre eux sont vacants depuis plus d'un an. En 2010, la vacance dans le Nord (8%) était plus élevée que dans le Pas de Calais (7,2%). Les données Filocom semblent indiquer une légère augmentation de la vacance régionale qui était de l'ordre de 7% en 2004 et 2007.

La vacance « structurelle » est liée au manque d'attractivité d'une partie du parc existant qui peine à se renouveler : dégradation, manque de confort, ancienneté (39% du parc régional date d'avant 1945). Ces faiblesses entraînent un taux de vacance élevé dans chaque « ville-centre » de la région.

Réduire cette vacance structurelle dépendra en partie des politiques d'amélioration du logement qui pourraient être menées dans les zones attractives, où le marché est en tension.



La vacance du parc social au plancher

Le faible taux de vacance dans le parc social souligne la tension du marché du logement. Si ce taux est le plus faible des régions françaises, ex-æquo avec l'Aquitaine (Ile de France 2,6%), notons que quelques territoires connaissent néanmoins une vacance plus élevée (jusqu'à 6,5%). Ces secteurs cumulent déprise économique et dégradation du parc social.

Logement locatifs Sociaux - Taux de Vacance (données INSEE 2011)	Nord	Pas-de-Calais	Région	France
Part des logements vacants dans le parc locatif social	1,3%	3,1%	2,2%	3,2%

Renouveler le parc existant et agir contre les marchands de sommeil



Les améliorations sont notables, mais restent en deçà d'un rythme suffisant pour renouveler le parc existant.

Considérant le retard de la région en matière de confort, même si son amélioration se poursuit, la lutte contre l'habitat indigne reste un enjeu majeur. Mais l'ampleur des interventions, ou du moins les niveaux d'objectifs des politiques actuelles ne permettent pas d'envisager une diminution rapide et significative du stock de logements indignes.

← Logements indignes - illustration de la lettre du PLH LMCU

Lutter contre la précarité énergétique

Le Nord Pas-de Calais est particulièrement concerné par les situations de précarité énergétique et la région représente 9% de l'objectif national d'Habiter Mieux. Dans la région, les EPCI s'engagent très activement contre la précarité énergétique tout en maintenant leurs actions de lutte contre l'habitat indigne. Toutefois, les résultats quantitatifs ne sont pas à la hauteur des enjeux et la réussite d'une réhabilitation thermique relève encore trop souvent du parcours d'obstacles pour les ménages les plus modestes.

Le conseil régional encourage le développement d'actions et porte un plan d'intervention qui vise l'amélioration de 100 000 logements, tous statuts confondus. Après 2 premières années de mise en œuvre, les premiers résultats du programme « Habiter Mieux » restent insuffisants. Et si le niveau qualitatif des premières réalisations est au-delà des prévisions, le volume est trop faible pour atteindre 12 300 logements en 3 ans. L'analyse des dossiers déjà réalisés montre qu'en moyenne ils déclenchent 20 000 € de travaux pour 40% de gain de performance énergétique.

12 agglomérations et les 2 conseils généraux se sont inscrits dans le programme, ainsi que le Conseil Régional qui contribue notamment à l'«Audit Environnemental et Énergétique» (cofinancé à 50%). **Gageons que cette mobilisation contribue à mettre en place des niveaux de réalisation à la hauteur de la problématique de la lutte contre la précarité énergétique dans la Région. Elle est indispensable !**

Enjeu n°3 : Maîtriser les coûts du logement en particulier dans le parc locatif privé.

Les prix de vente de l'immobilier dans la région restent plus faibles que la moyenne nationale. En 2012, Le Nord-Pas de Calais est la seule région où les ventes stagnent et les mises en vente augmentent... Le prix moyen d'une maison s'établit à 207 800 €, pour une valeur moyenne nationale de 237 900 €. Dans le collectif, les prix de vente moyens sont de 3 093 €/m², soit près de 20 % moins élevé que la moyenne nationale à 3 782 €/m² (données SOeS et ECLN, 4^e trimestre 2012). En 2012, les prix de vente des logements collectifs ont enregistré un recul de 4,7%.

En revanche, les loyers du parc privé dans la Région ont poursuivi leur hausse, dans ce domaine, la région fait désormais partie des plus chères. Avec un indice de coût des loyers à 92, la Région Nord-Pas de Calais est désormais la 3^e région la plus chère derrière l'Île de France (143,8) et PACA (100,9), (France entière 100). Le prix du loyer moyen est de 12,2€/m² : 12,6 €/m² dans le Nord et 9,9€/m² dans le Pas de Calais. Paradoxalement, dans la région de France métropolitaine où les ressources sont les moins élevées, la crise n'a pas bloqué la hausse des loyers dans le privé. La pression financière que subissent les ménages de la région s'aggrave, en particulier pour les plus modestes. Dans la région, deux métropoles sont susceptibles de bénéficier d'un encadrement des loyers : Lille et Lens. Gageons que cela permettra d'enrayer l'aggravation des écarts entre les ressources des ménages et le coût du logement locatif privé.

Les loyers du parc social connaissent une augmentation moindre que ceux du parc privé. Leur relative stabilité augmente l'écart avec les coûts du locatif privé. Et on voit les durées d'occupation des ménages modestes et à bas revenus tendent à s'allonger dans le parc social. Il continue de loger des ménages dont le revenu annuel moyen (18 166 €) est inférieur au revenu de l'ensemble des ménages (27 231 €), mais en raison de ses capacités d'accueil insuffisantes, beaucoup de ménages éligibles sont néanmoins logés dans le parc privé avec des taux d'effort financiers conséquents. Pour les locataires du parc social, l'augmentation de l'effort est essentiellement dû à l'augmentation des charges (22,6% entre 2001 et 2006).

Loyer moyen dans le parc locatif social (source SOeS) au 01/01/12	Nord-Pas-de-Calais	France de province	France
	5,27	5,24	5,61

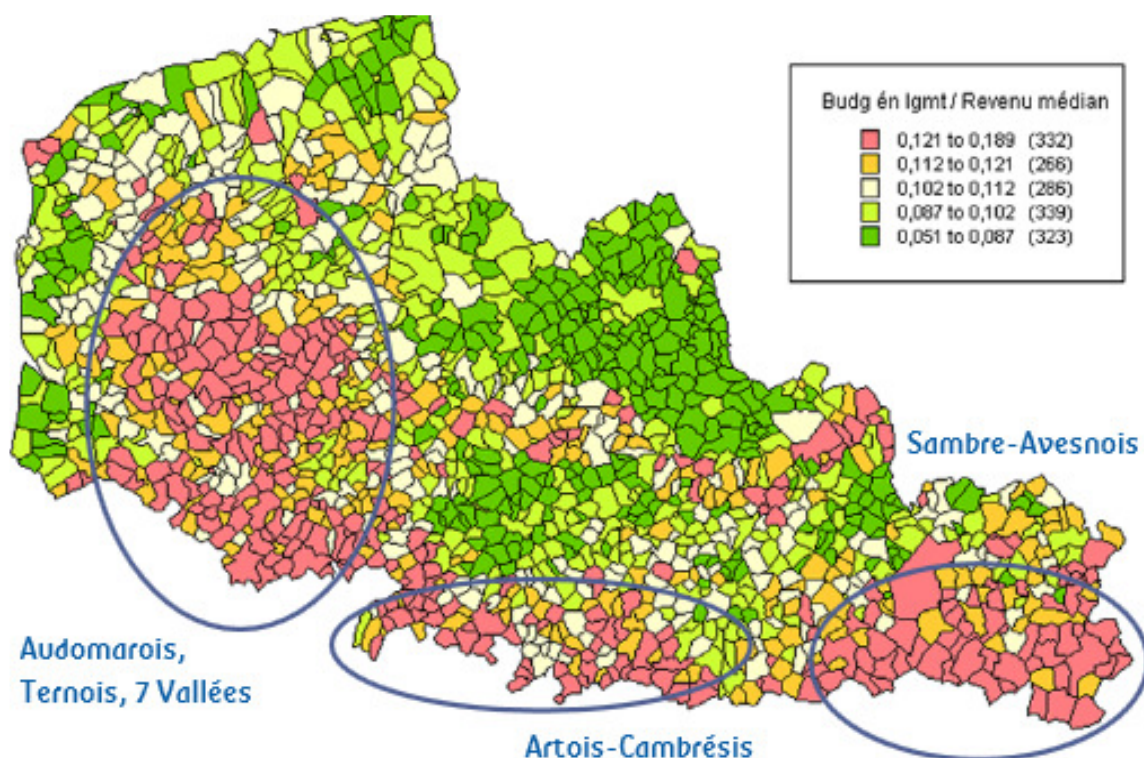
L'augmentation des coûts de l'énergie pèse sur les budgets des ménages dont les dépenses énergétiques dépendent de la qualité thermique de leurs logements et de leurs déplacements. En particulier, les habitants des espaces ruraux qui cumulent habitat vétuste et dépenses de transport (Sambre-Avesnois, Artois Cambrésis, Audomarois-Ternois-Sept Vallées), les personnes âgées à revenus modestes et les populations les plus modestes des anciens bassins industriels (Roubaix, Bassin minier, Calais) voient jusqu'à 25% de leur revenu disponible consacré aux dépenses d'énergie.

La consommation énergétique de la région (8% de la consommation nationale) est relativement plus lourde que son poids démographique. C'est d'abord dû à l'histoire de la région et son tissu industriel énergivore et ensuite à la densité de la population et les phénomènes d'étalement urbain avec les dépenses liées aux trajets domicile-travail en augmentation. (INSEE 2005)



Illustration : Réhabilitation thermique des Vieux Corons de Douai-Dorignies par le Pact du Douaisis.

Faute d'intervention publique, la tendance actuelle à l'augmentation des coûts de l'énergie dégraderait fortement la situation des ménages aux bas revenus et affaiblirait les ménages modestes, voire moyens alertait en 2010, l'étude « Facteur 4 en Nord-Pas de Calais » menée par le Conseil Régional. Depuis, la collectivité soutient une politique radicale de sobriété et d'équité afin de réduire les consommations d'énergie mais aussi de trouver pour tous les moyens d'amortir les investissements nécessaires.

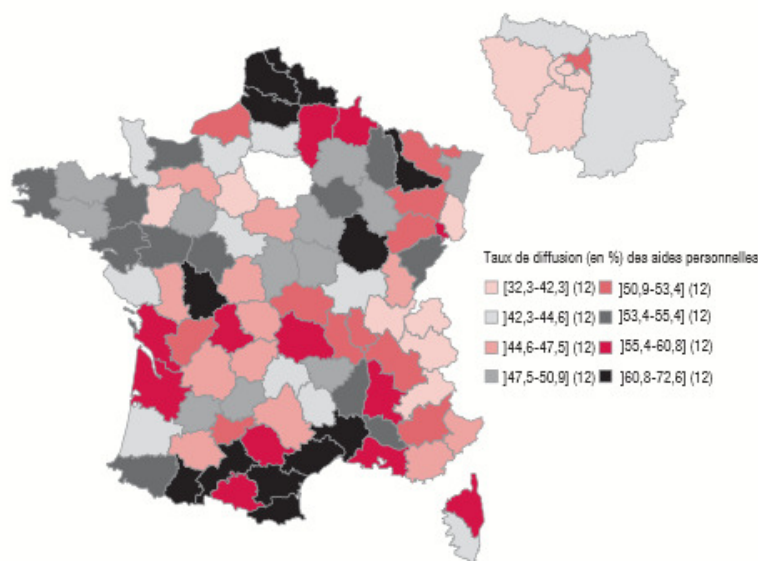


part des dépenses énergétiques dans le logement dans le budget des ménages (SRADT - Energies Demain - 2007)

Enjeu n°4 : Les aides personnelles au logement, indispensables mais insuffisantes

Les Aides au logement jouent un rôle atténuateur dans l'effort des ménages les plus modestes pour se loger. Au cours des dernières années elles ont permis d'atténuer les effets de la hausse des loyers et des charges sur le taux d'effort des ménages. En dépit de ces aides essentielles, le taux d'effort des ménages aux revenus bas et modestes reste plus élevé que celui des autres ménages. Elles ne suffisent pas à maintenir leur taux d'effort au même niveau que la moyenne.

De plus, la hausse des recours FSL, montre que les aides personnelles ne suffisent pas à protéger les ménages contre les difficultés de paiement, ce qui traduit la dégradation de leur situation. Enfin, une partie des ménages ayant eu recours au FSL a atteint le plafond fixé par le règlement. Ils ne pourront donc plus bénéficier du soutien de ce soutien exceptionnel.



En 2007, le Nord Pas de Calais dénombrait plus de 66% de ménages allocataires parmi les locataires. C'est la région où cette proportion est la plus élevée, avec le Languedoc-Roussillon. Entre 2001 et 2007, la région a conservé ce classement.

←Part des ménages locataires bénéficiaires des aides au logement en 2007 (CNAF)

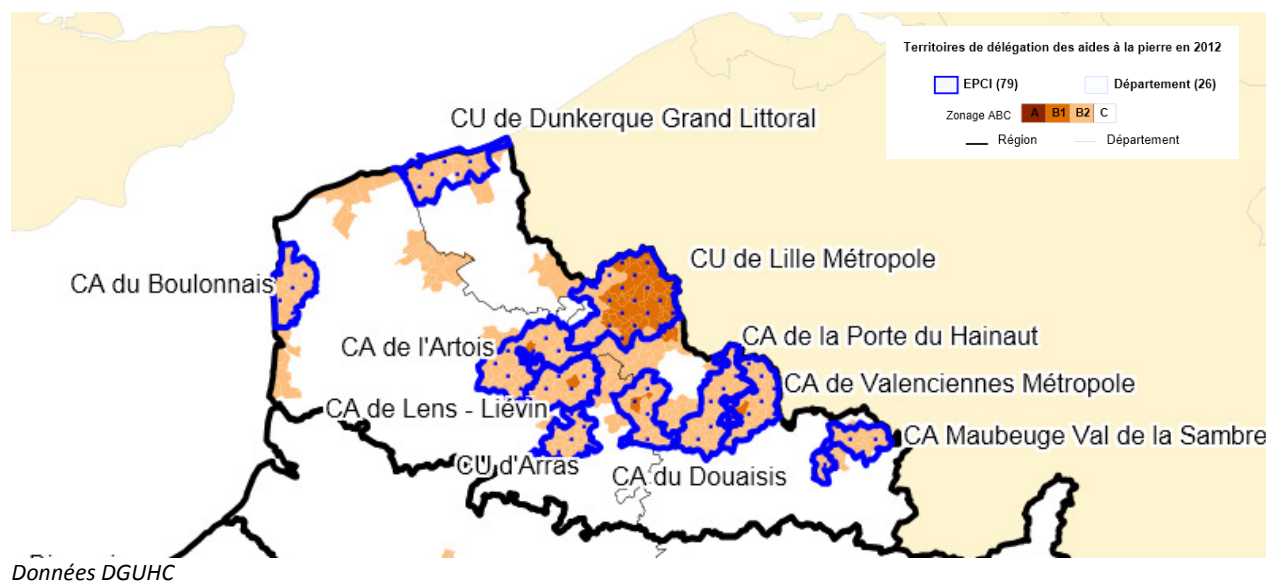
Evolution des bénéficiaires d'allocation logement (caf.fr)	2009	2010	2011
Ménages	458 676	453 670	462 584
Personnes dans les ménages	1 101 992	1 082 016	1 095 128

Un levier pour la solvabilisation des propriétaires occupants modestes.

Beaucoup de ménages modestes sont propriétaires d'un logement inconfortable. Le bilan des aides à l'amélioration de l'habitat montre combien ces ménages parviennent difficilement à réaliser des travaux d'amélioration dans leur logement. Bien que ces ménages puissent mobiliser jusqu'à 70% voir plus de subventions publiques, ils butent sur le financement des quelques milliers d'euros restant à compléter.

Si les établissements bancaires acceptaient de leur accorder des prêts « habitat », l'allocation logement pourrait, le cas échéant, être mobilisée pour aider ces ménages à rembourser un emprunt.

Enjeu n°5 : Mobilisation des collectivités en faveur du logement



Dans la région, 10 EPCI sont délégataires des aides à la pierre. 4 dans le Pas de Calais, la communauté urbaine d'Arras et les communautés d'agglomération de Boulogne-sur-Mer, de l'Artois (Béthune), de Lens-Liévin et 6 dans le Nord, les communautés urbaines de Lille et Dunkerque et les communautés d'agglomérations de Douai, Maubeuge-Val de Sambre, Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut (Saint-Amand).

Bilan sur l'application de l'article 55 de la loi SRU :

- ➔ Dans le Nord, 28 communes sur 35 ont rempli les objectifs qui leur étaient assujettis. Des constats de carence ont été arrêtés par le CRH pour les 6 communes sur 7 qui n'avaient pas atteint leurs objectifs ni engagé suffisamment de moyens : Baisieux, Cysoing, Hallennes-lez-Haubourdin, Neuville-en-Ferrain, Santes et Sequedin
- ➔ Dans le Pas de Calais, 18 communes étaient soumises, 14 ont atteint leurs objectifs, une n'est plus assujettie et 3 n'ont pas atteint les objectifs, mais sans constat de carence : Lillers, Vimy et Vitry-en-Artois.
- ➔ Pendant la période 2008-2010, les objectifs de construction visés ont été largement atteints. Dans le Nord, 2320 logements réalisés pour 970 visés, dans le Pas de Calais, 917 réalisés pour 300 visés.

Un effort budgétaire à partager pour développer la construction

En 2013, pour décliner en région la volonté politique d'atteindre 150 000 logements sociaux financés sur le territoire national dans l'année, l'enveloppe régionale est en augmentation de 25% pour un montant de 20,3 M€ par rapport à l'enveloppe initiale de l'année dernière. Une première tranche ferme de 17,1 M€, sera répartie entre les différents territoires en fonction de la demande des publics prioritaires.

L'augmentation des budgets est positive, mais elle ne s'appliquera pas uniformément selon les territoires ou le type de logement. Ainsi, après plusieurs années de diminution, la subvention pour la construction d'un logement PLUS a atteint le niveau plancher de 0 €, pour ne pas dire qu'elle est supprimée.

Les aides indirectes ont désormais remplacé les aides directes. Mais, les plans de financement ne pourront s'équilibrer sans un effort important des collectivités locales et des bailleurs sociaux eux-mêmes. Or, en 2012, le reliquat des aides non consommées en région était plus important qu'en 2011. Il convient donc de rester vigilant sur la faisabilité des nouvelles opérations avec ces nouvelles règles. La mobilisation des fonds d'épargne avec le relèvement du plafond du livret A, le renforcement de l'engagement d'Action Logement

ou la suppression du prélèvement sur le potentiel financier des organismes HLM (15M€ pour le Nord Pas-de-Calais) suffiront-ils ?

En dehors de la métropole lilloise (zone B1), les opérations ne pourront plus bénéficier de subventions pour les surcharges foncières, sauf dérogations, les opérations privées ne bénéficieront pas non plus des mesures Duflot pour l'investissement locatif. Les grandes agglomérations de la région en dehors de Lille (Valenciennes, Cambrai, Arras...) s'interrogent déjà sur les moyens qui leur restent pour poursuivre une politique volontariste en matière d'habitat.

La volonté d'améliorer l'accès au logement des personnes défavorisées

L'accès au logement des défavorisés s'est détérioré comme les éléments de la première partie, et il y a urgence à agir. Au-delà de la mobilisation d'associations et de militants, il est indispensable que les collectivités se mobilisent pour permettre l'expérimentation et le développement de nouvelles actions pour améliorer l'accès des ménages défavorisés au logement.

L'utilisation des contingents réservataires est une des pistes que les préfetures et les départements augmenter les possibilités de réponses pour les personnes défavorisées. Après avoir organisé leur mobilisation (parfois même leur reconstitution), un quadruplement des propositions devrait être rendu possible. En complément, pour améliorer l'efficacité des procédures, une meilleure convergence des outils sera recherchée avec la mise en place à la demande de l'Etat d'interface entre le système d'information des SIAO (OSIRIS) et le système de traitement de la demande de logement des ménages prioritaires (SYPLO).

On peut également citer la politique de LMCU qui a bâti un Accord Collectif Intercommunal (ACI) pour augmenter la part des attributions aux ménages prioritaires (PDALPD) et leur répartition équilibrée sur le territoire de Lille Métropole, communauté urbaine. Alors que les attributions sont bien inférieures aux ménages défavorisés en attente, l'enjeu est de permettre aux ménages les plus précarisés de bénéficier équitablement des attributions.

Il est important que tous les acteurs de l'habitat maintiennent une pression attentive pour garantir la mobilisation des moyens disponibles au service des ménages prioritaires.

Le renforcement des partenariats au service de la lutte contre les logements indignes

La mobilisation financière pour l'amélioration de l'habitat par l'Etat comme par les collectivités locales est élevée. Mais, chaque année, paradoxalement, il faut constater que les réalisations n'atteignent pas les objectifs, entraînant parfois leur révision à la baisse. Depuis de nombreuses années, une meilleure synergie entre les acteurs est recherchée pour améliorer l'efficacité des dispositifs et surtout accélérer l'amélioration du parc existant.

La région est désormais dotée de 2 pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) pour chaque département. Cette organisation améliore la connaissance mutuelle et permet d'engager des actions transversales pour renforcer les collaborations, le lien avec les professions juridiques, la connaissance des associations...

Lille métropole qui concentre beaucoup de situations, s'est activement engagé avec la mise en place d'un protocole de lutte contre l'habitat indigne qui mobilise beaucoup de moyens. La problématique est prégnante aussi dans d'autres territoires, le rural en particulier, souhaitons qu'avec le soutien des départements, les actions s'y multiplient également !

Éléments de synthèse

La région Nord-Pas-de-Calais est une des régions les plus intensément peuplées de France, caractérisé par une pauvreté des ressources des ménages. Sa population est nombreuse et concentrée dans une vaste conurbation en progression. Son développement historique est marqué par un essor rapide au XIX^e siècle puis un déclin rapide des grandes industries (mines et ensuite métallurgie, automobile...) générateur, depuis 20 ans, de précarités multiples et persistantes. Néanmoins, le territoire n'est pas un ensemble homogène, mais comme la somme de territoires aux identités de plus en plus marquées avec le bassin minier, la métropole lilloise, le littoral et les secteurs ruraux.

Les difficultés de logement sont réparties sur presque la totalité de la région Nord-Pas-de-Calais :

↳ **Des problèmes d'habitat dégradé** qui, malgré des améliorations certaines, persistent, en particulier pour les situations les plus difficiles d'habitat indigne. Cela nourrit une précarité énergétique qui fragilise les ménages ;

↳ **Des difficultés de maintien dans le logement**: les ménages modestes et à bas revenus logés dans le parc locatif privé ont vu leur taux d'effort augmenter, l'accession est de moins en moins accessible aux catégories modestes. Sans surprise, la cherté croissante du logement se traduit par des expulsions importantes et des FSL de plus en plus sollicités au titre des impayés, notamment des impayés d'énergie ;

↳ **Des obstacles à l'accès au logement social**, renforcés par la hausse des marchés immobiliers privés qui freine la mobilité en sortie de parc social. Les sorties du parc social diminuent, ralentissant voire bloquant l'accès de nouveaux ménages, que le développement de l'offre sociale ne suffit pas compenser.

Face à ces difficultés, les acteurs de l'habitat se mobilisent, mais cet engagement n'est pas encore suffisant pour enrayer une crise du logement qui se double d'une nouvelle crise économique et sociale, alors même que les conséquences sociales de la désindustrialisation sont encore prégnantes pour la population du Nord-Pas-de-Calais.

Il convient de poursuivre les efforts pour répondre à l'enjeu quantitatif que constitue aujourd'hui le mal-logement dans le Nord-Pas-de-Calais : produire une offre à bas coût (avec un PLA-I positionné notamment comme une réponse qualitative à des besoins spécifiques), soutenir l'amélioration massive du parc de logements et lutter particulièrement contre la précarité énergétique et faire bénéficier les plus les plus prioritaires d'un meilleur accès au logement et de mesures d'intervention sociale adaptées.

Dans ce contexte, le soutien aux associations d'insertion par le logement dans la diversité de leurs composantes doit se poursuivre à la hauteur des besoins nouveaux générés par la crise économique et sociale. Elles sont des relais de proximité à une action publique face à la massification des problèmes de logement.

AAH	Allocation pour Adulte Handicapé
AHI	Accueil Hébergement Insertion
ALT	Aide au Logement Temporaire
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
APL	Aide Personnalisée au Logement
ARS	Agence Régionale de Santé
BOP	Budget Opérationnel de Programme
BOP 177	le BOP « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » = les crédits hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CCAPEX	Commission (départementale) de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives
CAF	Caisse des Affaires Familiales
CDAD	Conseil Départemental d'Accès au Droit
CDC	Caisse des Dépôts et des Consignations
CMU	Couverture Maladie Universelle
Contingent Réservataire	Part de logements sur lesquels un financeur peut proposer une attribution
CRH	Comité Régional de l'Habitat
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DALO	Droit Au Logement Opposable
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
ECLN	Enquête sur la Commercialisation des Logements Neufs
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPTB	Enquête sur le prix des terrains à bâtir
ESH	Entreprise Sociale de l'Habitat
LHI	Lutte contre l'Habitat Indigne.
NQP	Nouveaux Quartiers Prioritaires
OPH	Office Public d'Habitat
OSIRIS	Observation Sociale Intégrée Régionale pour l'Insertion Sociale
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDAHI	Plan Départemental Accueil Hébergement Insertion
PDLHI	Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH	Plan Local d'Habitat
PLS	Prêt Locatif Social
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUS	Prêt Locatif à Usage Social
POS	Plan d'Occupation des Sols
PTZ	Prêt à Taux Zéro.
RSA	Revenu de Solidarité Active
SIAO	Système Intégré d'Accueil et d'Orientation
SOeS	Service de l'Observation et des Statistiques
SYPLO	Système Priorité Logement, gestion informatique des demandes prioritaires de logement
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée.
ZUS	Zones Urbaines Sensibles

La Fondation Abbé Pierre, dans un contexte politique nouveau mais marqué par une fragilisation sociale de plus en plus aigüe, montre dans ce 18^e rapport annuel que le mal-logement est plus que jamais une problématique majeure dont les pouvoirs publics doivent s'emparer avec force et détermination.

Soucieuse de toujours mettre d'abord la condition des personnes au cœur de sa réflexion, la Fondation Abbé Pierre étudie ici l'impact des problèmes de logement sur les familles, montrant que la politique conduite en la matière n'a pas suivi les évolutions de la structure familiale et des fragilités qu'elles recouvrent. Les femmes seules avec enfants, les familles recomposées... sont autant de victimes du mal-logement. Ces évolutions familiales, les changements profonds qu'elles engendrent et les difficultés qu'elles suscitent, imposent de réorienter en profondeur les politiques du logement.

Par ailleurs, il s'agit d'établir combien les formes de mal-logement diffèrent selon les territoires. Mais aussi à quel point, contrairement aux idées reçues, la crise du logement sévit partout. L'ambition de la Fondation Abbé Pierre, à travers ce rapport 2013, est d'ébaucher les grandes figures du mal-logement sur les territoires afin d'amener l'État et les collectivités à prendre en compte et adapter les politiques du logement à cette réalité.

Enfin, et si elle reconnaît une inflexion de la politique du logement conduite en France et une prise en compte de certaines orientations définies dans le « Contrat social pour une nouvelle politique du logement » signé par le Président de la République le 1^{er} février dernier, la Fondation Abbé Pierre étudie les mesures prises par le Gouvernement avec vigilance et intransigeance. Elle en fait sa ligne de conduite depuis plus de 20 ans, restant toujours – d'abord et avant tout – attentive aux conséquences pour les plus fragiles d'entre nous.





AGENCE NORD-PAS-DE-CALAIS

55 rue Pascal
59000 LILLE

Téléphone 03 20 14 34 54

DÉLÉGATION GÉNÉRALE
3-5 rue de Romainville
75019 Paris

Téléphone 01 55 56 37 00
Télécopie 01 55 56 37 01
www.fondation-abbe-pierre.fr

L'état du
mal-logement
en France

